



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FALCONNET Georges, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, M. PARIS Yves.

PROCURATIONS :

Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme BLAND Hélène,
M. METRAL-BOFFOD Michel donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 26 juillet 2018.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

PERSONNEL :

- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

TRAVAUX :

- Travaux de rénovation et remplacement éclairage public – GER 2018
- Travaux d'enfouissement des réseaux – Chemin du Lanfonnet
- Convention Maîtrise d'ouvrage éclairage public – Aménagement du Centre

URBANISME :

- Autorisation d'urbanisme – Multi accueil Pic et Plume

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Désaffectation et déclassement parcelles du Centre
- Intégration du chemin de l'Ancolie au domaine public

FONCIER - BAUX :

- Convention d'occupation précaire – Parcelle AB 92
- Convention d'occupation précaire – Parcelle AB 518p

Questions diverses

.....

PERSONNEL :

- Mise à jour du tableau des effectifs

Rappelant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services, le Conseil municipal a procédé aux changements nécessaires pour prendre en compte les différentes délibérations de création ou de modification des différents postes.

TRAVAUX :

- Travaux de rénovation et remplacement éclairage public – GER 2018

Dans le cadre du programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public le Conseil municipal a approuvé le plan de financement et la répartition financière de cette opération avec le SYANE d'un montant global estimé à 121 359 €, avec une participation financière de la Commune de 64 564 € et des frais généraux s'élevant à 3 640 €. Il a été précisé que cette opération constituait la 3^{ème} du plan prévu sur 10 ans et qu'elle se faisait sur autofinancement.

- Travaux d'enfouissement des réseaux – Chemin du Lanfonnet

Rappelant qu'avaient été budgétisés l'opération d'enfouissement des réseaux et le remplacement des éclairages publics du Chemin du Lanfonnet, le Conseil municipal a en conséquence approuvé le plan de financement et la répartition financière de cette opération avec le SYANE d'un montant global estimé à 282 524 €, avec une participation financière de la Commune de 175 975 € et des frais généraux s'élevant à 8 476 €. Il a été précisé que cette opération devrait débiter cet automne.

Monsieur Bruno LYONNAZ arrive et prend part à la séance à 20 h 56.

- Convention Maîtrise d'ouvrage éclairage public – Aménagement du Centre

Le Conseil municipal a approuvé une convention avec le SYANE portant sur la désignation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de réseaux d'éclairage public : cette opération s'appuie sur un plan de financement et une répartition financière d'un montant global estimé à 282 000 €, avec une participation financière du SYANE de 116 748 € et également une participation aux frais généraux s'élevant à 1 % du montant HT de la part du SYANE, soit 705 €.

URBANISME :

- Autorisation d'urbanisme – Multi accueil Pic et Plume

Il a été rappelé que dans le cadre des travaux du centre, il a lieu de déplacer le multi-accueil Pic et Plume durant toute la durée de ces travaux : le déménagement se fera dans des constructions modulaires. Cependant, et afin de pouvoir régulariser ce dossier, il y a lieu de déposer une

autorisation d'urbanisme sur les parcelles AI 146, 147, 148 situées au niveau du 2545 route d'Albertville, conformément au Code de l'Urbanisme. Le Conseil municipal a donc autorisé le Maire à déposer cette autorisation d'urbanisme.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Désaffectation et déclassement des parcelles du Centre

Dans le cadre de l'aménagement du Centre, il a été décidé de différer l'effectivité de la désaffectation du tènement qui consiste en un parc de stationnement et un ancien terrain de football et ses vestiaires à la date du 15 novembre 2018 (date de la fermeture effective du parking), de sorte que ce tènement fera bien partie du domaine privé de la commune au jour de la signature de l'acte authentique de cession avec la société TERACTEM, lequel interviendra début décembre. Il a été précisé que l'offre de stationnements publics sera compensée par l'aménagement de nouvelles places, dont la réalisation est en cours.

• Intégration du chemin de l'Ancolie au domaine public

Il a été rappelé que la société ARTIS propriétaire des parcelles AH 841, 855, 860, 865, 869, 870 et 953 a proposé la cession gratuite de ces parcelles constituant une voie, ainsi que les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public afin de les intégrer au domaine public communal. Cependant, cette intégration était conditionnée par la remise en état de l'ensemble de ces éléments. Aujourd'hui les conditions étant réunies pour effectuer cette intégration (qui permettra de créer une boucle autour du hameau des Choseaux), le Conseil municipal a décidé d'accepter cette cession gratuite des parcelles AH 841, 855, 860, 865, 869, 870 et 953 d'une superficie de 1 560 m² au profit de la commune et a autorisé le Maire à signer les actes notariés à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

FONCIER - BAUX :

• Convention d'occupation précaire – Parcelle AB 92

Suite au transfert par l'Etat des dépendances de l'ancienne voie de chemin de fer du domaine public de l'Etat à celui de la commune, une parcelle utilisée à titre privé comme jardin d'agrément doit faire l'objet d'une régularisation. Le Conseil municipal a ainsi validé les termes d'une convention d'occupation précaire pour cette parcelle au prix de 2€/m² et par an, soit une redevance annuelle de 492 €. Il a été précisé, conformément à l'article 3 de cette convention, qu'elle sera reconduite 1 fois de façon tacite et devra ensuite l'être de façon expresse.

• Convention d'occupation précaire – Parcelle AB 518p

La parcelle AB 518p a été acquise par l'EPF 74 pour le compte de la commune par convention de portage en 2008 et a fait l'objet de conventions successives avec le restaurant l'OASIS depuis cette date. A compter du 21 janvier 2018, ce terrain a été rétrocédé à la commune et les propriétaires du restaurant ont mis leur établissement en gérance : il y avait donc lieu de régulariser la convention d'occupation précaire correspondante. Dans ce cadre, le Maire a proposé au Conseil municipal d'appliquer le même tarif de redevance annuelle pratiqué jusqu'à récemment par l'EPF 74, à savoir 8 500 €/ttc. Accord du Conseil. M. MAURIANGE a souhaité évoquer la remise en état de la voie verte au PK 3. Il avait souhaité qu'un signalement soit fait au SILA. M. le Maire s'engage à faire remonter la remarque de M. MAURIANGE.

Questions diverses

Aménagement paysager autour de la Boule suite à son déménagement : Monsieur le Maire a informé le Conseil de ce qui a été prévu sur ce site et a fait circuler un plan illustré.

Octobre rose : Le Rotary Club souhaite apposer un ruban rose autour de la Boule. Mme TALIN aurait souhaité un éclairage mais en raison des travaux en cours cela sera difficile cette année. Mme TALIN informe le conseil des détails de l'invitation qui a été faite aux élus concernant la manifestation Octobre Rose à SEVRIER, qui se déroulera du 5 au 7 octobre 2018.

Commémoration du centenaire de l'armistice de 1918 : M. VANHELMON indique que dans le cadre de cet événement, un hommage sera rendu à Suzanne Noël, Pionnière de la chirurgie esthétique : cela prendra la forme d'une statue qui sera érigée au sommet du site de l'ancien hôpital d'Annecy. Cette statue est réalisée par une artiste sevriolaine, « Kymia ». Le Club Soroptimist d'Annecy lance un appel aux dons pour financer la réalisation de cette statue. La municipalité a proposé au Conseil de participer à hauteur de 1 000 €. Accord du conseil. Une délibération sera prise en conséquence lors du prochain conseil public.

Maison DEZIRAT : MM. DUMOLARD et FLANDIN ont souhaité savoir si la vieille charpente de cette propriété en cours de réhabilitation a été rachetée par la personne intéressée. M. le Maire a répondu que la vente n'a pas encore été réalisée.

DUP au Centre : Suite aux interrogations de M. FONTAINE, Monsieur le Maire rappelle que la convention de mandat signée avec Teractem fin 2017 précise le périmètre du projet de Centre, ainsi que ses missions, à savoir des prestations d'études, de montage et d'élaboration de documents, de suivi, de conseil et de pilotage de l'opération. TERACTEM aura en charge le pilotage, la coordination et l'animation des différents intervenants en lien avec la commune ainsi qu'un rôle d'ensembliser pour la conduite de l'opération depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux, et ce sur les 3 phases du projet.

Déménagement du Ski Club et stationnement du bus le mercredi : Mme BONNEFOY-VERNAY s'est interrogée sur l'avenir de l'emplacement du marché hebdomadaire à Sevrier. Monsieur le Maire répond que le marché sera sur l'espace prévu au Centre dès que les opérations d'aménagement seront terminées.

Salon de l'éco mobilité : Mme BONNEFOY-VERNAY remercie Mme GLABAY pour son investissement à la réussite de cette manifestation et déplore le manque de participation de ses collègues élus.

Forum des associations : Mme BONNEFOY-VERNAY s'est interrogée sur la façon de redynamiser cette manifestation, peut-être en changeant la forme et/ou le lieu (Jardins du Prieuré).

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 52.

SEVRIER, le 26 septembre 2018

LE MAIRE,

Jacques REY